

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 7 mai 2026

Date de convocation : L'an deux mil vingt-six, le sept mai à vingt heures trente,
30 avril 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance
ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent
HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
30 avril 2026 Christelle PHILIPPE, Adrien BESSON, Christelle DOLBEAU,
Eric GUILVARD, Marie-Laure METIVIER, Tony BERTRON,
Virginie CARRÉ, Gervais COMPAIN, Emilie LUSSON, Emilie
MAUCOURT, Simon PAINCHAUD, et Victor VANNIER
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice :	15	<u>Absents excusés</u> : Valérie DAILLIERE et Jean-Marie PRECHAIS
- présents :	13	<u>Absent</u> : Néant
- votants :	13	

Ordre du jour : -1* Assainissement : renouvellement convention SATESE
2026-2028 ; -2* Lotissement Les Grandes Forges : vente du lot n°8; -3* Demande de temps
partiel d'un agent ; -4* PETR : désignation d'un référent forêts; -5* Renouvellement
Commission Communale des Impôts Directs.; -6* Désignation des représentants à la
Commission des Appels d'Offres ; -7* Désignation des représentants à la Commission de
contrôle des listes électorales ; -8* Décisions municipales; -9* Cérémonie du 8 mai ; -10* Fête
nationale 2026 ; -11* Soirées estivales 2026 ; -12* Comptes rendus : Commissions et travaux
en cours ; -13*- Informations communautaires ; -14*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal
nomme à l'unanimité Virginie CARRÉ

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2026

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 2 avril 2026 qui est de ce fait
adopté à l'unanimité.

Le point N°5 concernant la désignation des représentants à la CCID est reporté à la séance du 4
juin prochain.

1. MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT SATÈSE = délibération 2026-05-01

Le Maire présente le mail du département de la Sarthe, qui propose de renouveler la
convention entre la commune de Villaines-sous-Malicorne et le Conseil départemental,
conformément au décret 2019-589 du 14 juin 2019 régissant l'intervention des départements
relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Les prestations d'assistance du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station
d'Épuration (SATESE) et les modalités de leur mise en œuvre sont détaillées dans la convention
triennale 2026-2028.

Afin d'équilibrer la gestion financière des prestations réalisées, le prix de base par habitant est
fixé à 0.50 €. Le prix plancher est de 200 € pour chaque unité de traitement. Le prix plafond est
fixé à 1800 € par unité de traitement pour les stations nécessitant un suivi plus important.

Le Maire propose aux membres de continuer à faire appel au Département de La Sarthe
pour les missions d'assistance technique à l'assainissement collectif, et de l'autoriser à signer la
convention présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. LOTISSEMENT LES GRANDES FORGES : VENTE COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE A MONSIEUR ET MADAME PREVOST - délibération 2026-05-02

Conformément à la délibération n°2025-12-06 du 4 décembre 2025, Le Maire annonce la vente du lot N°8 à Madame et Monsieur PREVOST.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°8 du lotissement des Grandes Forges, d'une surface de 360 (trois cent soixante) mètres carrés, section cadastrale ZD 96 et ZD 107, à Madame et Monsieur PREVOST,
- fixe le prix de vente avec TVA sur marge à 18 093.60 euros TTC.
 - décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
 - charge Maître François VERRON, Notaire du Sud Sarthe à La Flèche, de rédiger le compromis et l'acte de vente,

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3. AUTORISATION OCCUPATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS PARTIEL DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE - délibération 2026-05-03

Monsieur le Maire explique aux membres que l'agent occupant le poste de cantinière a formulé par écrit son souhait de réduire son temps de travail à 75% dans le cadre de la retraite progressive.

Le Maire propose d'accéder à sa demande :

- Temps partiel à 75 % de 28h30 soit 21h38 hebdomadaires
- A compter du 1^{er} septembre 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PETR : DESIGNATION D'UN REFERENT FORÊTS - délibération 2026-05-04

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil d'un courrier du PETR Vallée du Loir qui, suite à l'arrêté interministériel de classification des massifs à risque de feux de forêt, et suite au renouvellement des membres des conseils municipaux, il est demandé aux communes de désigner leur Référent Forêt qui sera le relais entre le Pays et la commune. Ils recevront tous les renseignements relatifs au risque de feux de forêts sur le territoire communal via une newsletter mensuelle, mise en place de formations ou de rendez-vous dans les communes.

Eric GUILVARD, Quatrième Adjoint au Maire a été désigné Référent Forêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Pour rappel le Maire doit proposer une liste de 24 contribuables. Les six commissaires titulaires et les six suppléants seront désignés ensuite par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion de Conseil Municipal du 4 juin prochain car il n'a pas eu l'accord des 24 personnes sollicitées.

6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - délibération 2026-05-06

Conformément au Code des marchés publics (article 22), Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'élire les membres constituant la commission d'appel d'offres. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le conseil procède au vote des membres titulaires et suppléants à la majorité absolue qui assisteront le Maire ou son représentant :

Délégués titulaires

Mme Marie-Laure MÉTIVIER
M. Jean-Marie PRECHAIS
M. Gervais COMPAIN

Délégués suppléants

M. Adrien BESSON
M. Simon PAINCHAUD
Mme Valérie DAILLIERE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - délibération 2026-05-05

Le Maire présente la directive préfectorale du 24 avril 2026 relative au renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales suite au changement du conseil municipal.

Pour Villaines, la commission de contrôle doit être composée de trois membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, hormis le Maire et les adjoints
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

La désignation de suppléants serait appropriée au bon fonctionnement de la commission.

Le Maire propose donc Jean-Marie PRECHAIS comme conseiller municipal titulaire et Gervais COMPAIN comme suppléant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. DECISIONS MUNICIPALES : AVRIL-MAI 2026 - délibération 2026-05-08

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
18-2026	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600004 ANJOU MAINES NOTAIRE Audrey CHANTEUX 6 Bd Jean Moulin 72200 LA FLECHE	Parcelle ZV130 située 4 rue de la Douceur Angevine Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain
19-2026	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600005 ANJOU MAINE NOTAIRES 1 rue Saint Pierre 72300 PRECIGNE	Parcelle ZI195, située « 5 rue de l'Anjou » Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain
20-2026	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600006 ANJOU MAINE NOTAIRES 24 bis rue Victor Hugo 72270 MALICORNE SUR SARTHE	Parcelle AB310 partielle de 5m², située « Le Bourg » Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain
21-2026	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600007 ANJOU MAINE NOTAIRES 24 bis rue Victor Hugo 72270 MALICORNE SUR SARTHE	Parcelles AB242 – AB244, situées « Le Bourg » Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain
22-2026	Devis DEV00628 ERIC GENOT 1457 rue des Etrucies 72200 LA FLECHE	Réparation gouttière église suite chute horloge église 165,00 HT
23-2026	Devis DEV00283 MSF CHAPEAU La Roinellière 72200 CLERMONT-CREANS	Réparation Porte Epicerie 669,87 € HT
24-2026	Devis N°812055-303755981 BUREAU VALLEE 17 Av Obernkirchen – 72200 LA FLECHE	Achat vitrine affichage pour école 166,66 € HT
25-2026	Devis COL260400627 MANUTAN COLLECTIVITES 143 Bd Ampère 79074 NIORT	Achat Meuble bibliothèque école 632,00 € HT
26-2026	Devis FDE240710 ETS WALLE S.A 645 Av Rhin et Danube 72200 LA FLECHE	Travaux de marbrerie cimetière 240,83 € HT
27-2026	Devis N°51587 IMAGIN MICRO Av Rhin et Danube 72200 LA FLECHE	Remplacement ordinateur secrétaire de mairie 2079,50 € HT
28-2026	Devis du 21/04/2026 EARL LES SERRES DE JULIE La Récompense 72200 BAZOUGES SUR LE LOIR	Achat plantations et terreau pour fleurissement commune 1505,91 € HT
29-2026	Devis N°10290 LESSINGER MENUISERIE 23 bis route de Fresnay 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS	Travaux isolation bâtiment communal 808,40 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

9. CEREMONIE DU 8 MAI

Le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie commémorative de la fin de la deuxième guerre mondiale du vendredi 08 mai 2026.

- 9h45 Rassemblement au monument aux Morts dans le cimetière de Villaines avec dépôt de gerbes.

- 10h30 : Messe suivie d'un défilé avec la participation de l'Harmonie Le Bailleul-Villaines. Dépôt de gerbes au monument aux Morts d'Arthézé.

- 12h00 : Remises de décorations suivies d'un vin d'honneur servi à la salle multi-activités d'Arthézé.

Le Maire invite les conseillers municipaux, toute la population et les enfants de l'école à célébrer cet armistice.

10. FÊTE NATIONALE 2026

Le Maire rappelle que la fête nationale 2026 se déroulera le samedi 11 juillet 2026.

Le groupe de travail s'est réuni afin d'organiser les animations de la journée : jeux gonflables, tournoi multi jeux, tournoi de pétanque, harmonie, goûter, retraite aux flambeaux et feu d'artifice sont prévus au programme.

Le Cyclo Sport Fléchois confirme la tenue de 2 courses cyclistes, le dossier de déclaration de la manifestation est en cours d'instruction par la Préfecture de la Sarthe. La salade aux patates sera de nouveau préparée par le Comité des Fêtes.

11. SOIREE ESTIVALES 2026

Christelle DOLBEAU présente le programme des 3 soirées estivales 2026 :

- Mardi 21 juillet : Visite de fermes et balade à vélo
- Mardi 28 juillet : sortie Canoë
- Mardi 25 août : « Astronomie » avec les fous de nature

12. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS

• COMMISSION INSTALLATIONS TECHNIQUES

Adrien BESSON présente l'avancée de la deuxième phase des travaux à l'école. Le lot faux-plafonds, plaquiste est bien avancé ainsi que le lot électricité, reste l'installation de la Pompe à Chaleur à finaliser. Problème avec le lot menuiseries, l'entreprise ne tient pas ses engagements, les travaux qui devaient être terminés à la fin des vacances scolaires ne sont pas achevés et les fenêtres sont toujours en production. Le retard de cette entreprise pénalise également les autres pour achever parfaitement les travaux. Obligation d'intervention les mercredis. Délai de rigueur imposé au 10 juillet.

Par ailleurs, les stores des commerces ont été remplacés.

Des devis ont été demandés pour le remplacement de l'horloge de l'église tombée suite à des intempéries. Compte tenu du coût (1 horloge 4730 € - 2 horloges 7600 €), il est proposé de reporter cette dépense imprévue au prochain budget 2027.

A la demande du locataire du logement communal du 2^{ème} étage, des travaux au niveau de la douche (paroi) et le remplacement du barillet de la porte d'entrée vont être programmés.

Remplacement de l'ordinateur de la secrétaire de mairie et achat d'un téléphone pour les astreintes des élus.

• COMMISSION COMMUNICATION

Christelle DOLBEAU informe que la rédaction du bulletin municipal avance bien. Encore en attente de quelques articles. Pas de nouvelle réunion de prévue dans l'immédiat

• COMMISSION ECOLE/PERISCOLAIRE

Christelle PHILLIPPE indique que l'installation de la commission est faite, une réunion est à venir.

• COMMISSION ESPACES/VOIRIE/RESEAUX

Eric GUILVARD informe que la commission s'est réunie, notamment pour travailler sur le fleurissement de la commune, réduction du nombre de plants à l'ancienne mairie mais il est prévu davantage de vivaces. La mise en place des jardinières est prévue le 18 mai prochain. Le curage des fossés a été fait par l'entreprise TRUDELLE à la demande de la Communauté de communes du Pays Fléchois, les ponts restent à déboucher.

Chantier Sarthe Habitat : avance doucement, vigilance quant à l'écrasement de certaines évacuations.

- **COMMISSION CIMETIERE ET SALLE DES FÊTES**

Marie-Laure METIVIER indique avoir rajouté des poubelles au cimetière afin d'inciter les personnes à trier les déchets.

Beaucoup d'état des lieux ont été réalisés et sont à venir. Un travail au sein de la commission sera engagé sur le fonctionnement général de la salle des fêtes, notamment sur les documents de réservation (contrat, états des lieux, location de vaisselle..).

13. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait un retour concernant la dernière réunion du PLUi – Villaines est retenu comme pôle secondaire par rapport aux offres de commerces-santé ; possibilité de 50 constructions entre 2027 et 2040, probablement vers Les Grandes Forges.

14. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HUBERT fait part de la demande de Fabienne HERVÉ du salon de coiffure qui souhaiterait l'installation d'une climatisation réversible. Proposition d'étude de prise en charge par la commune mais pas avant 2027.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Gervais COMPAIN : informe du concert de l'Harmonie au Bailleul le 31 mai prochain

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes le 7 mai 2026.

Le Maire,
Laurent HUBERT

Le secrétaire de séance :
Virginie CARRÉ